

AS & MDS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 42, Rue Saint Maur
75011 PARIS
902 120 369 RCS PARIS
Ci-après la « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

Le premier décembre de l'an deux mille vingt-trois,
A dix heures,

Madame Antonella SOLARI, demeurant 42, Rue Saint Maur 75011 PARIS,

Associée Unique de la société AS & MDS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- À la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de « d'agent immobilier et de transaction immobilière », à compter du 1^{er} décembre 2023, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - OBJET

" La Société a pour objet : activité d'agent immobilier et transaction immobilière "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Antonella SOLARI

